

# Compte rendu du CD de LIGUE du 14 juin 2010



## Présents :

CUENOT Franck - Vice - Président / Com  
DELATTRE Pascal - Trésorier  
DURAND Dominique - Président  
GAILLOT Gérard - Secrétaire Général  
LAUSIN Odile - Vice présidente  
MULLER Pierre  
POLI Laurent  
PREVOST Sébastien  
PRIOU Jean François  
VITALIS Laurent  
VANDEVILLE Michel - Sites

## Excusés

LOIRE Joël - Compétition  
MORONI Patrick - Handicare  
SAUVAL Laurent - RRF

## Absents

HOARAU Didier  
LAURENT Jean-Pierre

Président de séance : Dominique Durand

Secrétaire de séance : Gérard Gaillot

Le comité directeur de la LVLRL est convoqué le lundi 14 juin à 18h30 à l'ILOHA

début de séance 19 h

### **ordre du jour :**

- CROS ( AG et participation de la ligue au CD du cros )
- remontée mécanique ( le point )
- navette ligue embauche d'un salarié
- aide aux athlètes de la ligue ( Fred Magnin Ludo Robert )
- point sur les sites (Michel Vandeville)
- convocation AG extraordinaire ( cotisations volants, pros... , modification des statuts )
- Crocvi (Pierre Vrel)
- subventions
- club house
- responsable commission jeunes / commission sécurité

### **points évoqués au dernier cd - avancement des dossiers :**

- Oresse (J Loire)
- dissolution AGDC 800
- inventaire ligue / contrat d'assurance ligue. à actualiser (Odile)
- container (emplacement)
- point financiers sur les créances
- com communication, réorganisation du site internet, contact presse (Francky et Seb)
- convention de prêt du matériel avec les écoles fédérales labellisées - règles de prêt (Laurent Vitalis)
- convention avec les intervenants sur des actions ligue / point sur les candidatures des moniteurs pour encadrer des actions de formation Ligue

Questions diverses (à présenter au bureau 72 heures à l'avance :bureau@lvlr.net).

fin de la réunion 21 heures max

### **1 CROS ( AG et participation de la ligue au CD du CROS)**

Dominique Durand demande l'aval du cd pour représenter la LVLRL au cd du CROS comme représentant des sports de nature  
voté à l'unanimité des présents (8)

## 2 Remontée mécanique (le point)

Les 4 étudiantes « aménagement du territoire » en stage à la mairie de St Leu réalisent une étude théorique sur un projet en 3 tronçons : parc du 20 décembre, déco 800, route forestière, Gd Bénard.

Coût : 3 à 5 millions d'euros le km. Cette étude pourra servir de base à de futurs projets.

## 3 Navette ligue / embauche d'un salarié

- embauche d'un salarié dont la mission serait de conduire la navette et d'entretenir les sites  
**voté à l'unanimité des présents (8)**
- demande d'un contrat d'emploi aidé : nous sommes en attente d'une réponse positive de Pôle Emploi.
- la mairie nous affecte un emplacement de parking pour le véhicule de la ligue (stade de foot de St Leu centre)
- priorités d'usage :
  1. manche officielle de compétition
  2. formations fédérales
  3. entraînements programmés et inscrits au calendrier des actions ligue
  4. navette 800 : tarif 3,50 euros, la ligue éditera des tickets qui seront utilisables également sur les autres navettes
  5. locations aux clubs : tarif club avec chauffeur : 120 euros/jour , la location club sans chauffeur doit être validée par le bureau et sera à 90 euros
  6. location extérieure avec chauffeur : à voir avec la lvr

Les clés seront en dépôt à la station service chez YVON

service civique / possibilité d'engager un volontaire au service civique, réunion 22 juin au creps de St Denis ?  
Michel représentera la ligue.

## 4 Aide aux pilotes de compétition de la Ligue

... les cinq pilotes qualifiés : COUPY, SALVADO, ROBERT, MAGNIN, PICAN

... un pilote inscrit : Adrien BOURDELLE

200 euros d'aide pour les championnats de France.

300 euros d'aide pour les championnats de France Jeunes

400 euros d'aide à Fred Magnin pour la compétition internationale

en échange d'une convention adaptée au type de compétition (information du public réunionnais, aide aux entraînements, ambassadeurs de la Réunion, promotion des compétitions internationales localisées à la Réunion , engagement du paiement du solde des billets, ...)

**voté à l'unanimité des présents (11)**

## 5 Convocation AG extraordinaire ( cotisations volants, pros... modification des statuts )

projet d'augmentation des cotisations :

Dominique argumente :

- sans moyens supplémentaires (subventions + cotisations), il ne sera pas possible de mener à bien les nombreux projets de la ligue
- les cotisations n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans
- les collectivités souhaitent une balance équilibrée cotisations / subventions (donnant-donnant)
- les subventions globales baissent

une participation supplémentaire des professionnels sera sollicitée

- la LVLR a récupéré les missions de l'AGDC 800 et doit également récupérer les cotisations qui auraient été dues à cette association
- les collectivités ne souhaitent pas subventionner les activités commerciales, même sportives, seules sont subventionnées les activités associatives
- pas de subvention pour l'entretien
- ...

- ce projet a été présenté au conseil des présidents

- une réunion sera organisée avec les professionnels pour leur présenter le projet

**Propositions :**

- volant + de 18 ans : 25 euros , vote contre (P Muller) ; abstention (L Poli) ; **pour** : (9)
- élève : 10 euros , vote contre (P Muller) ; abstention (L Poli) ; **pour** : (9)
- volant jeune – de 18 ans : 10 euros : vote contre (P Muller et D Durand) ; **pour** (9)
- professionnels : 100 euros vote contre (P Muller) ; **pour** : (10)

explications aux moniteurs du pourquoi et du comment prévu le 23 juin à 17 heures chez Nadine's restaurant

Ces propositions seront soumises aux votes lors d'une AG extraordinaire avant la fin de l'année.

Cette AG extraordinaire permettra de proposer la modification de quelques points du RI et des statuts (étude en cours)

#### **6 Point sur les sites (Michel Vandeville) et déco 800**

l'atterro Camaron

dos d'âne

bâches 800

parc national

*cf compte rendu de Michel en annexe*

souhait d'un 1500 public, des recherches sont en cours.

#### **7 Crocyl (Pierre Vrel)**

Pierre absent, reçoit bien les courriers de la liste cd, mais n'a pas été invité formellement, à réparer la prochaine fois.

#### **8 subventions**

- la région annonce qu'on a obtenu 18 000 euros pour la manifestation exceptionnelle,
- le nom n'a pas été voté (18 000 euros)
- subventions de la FD pour les sites et RNC 2009 et 2010 versées
- convention caisse d'épargne (M Vandeville) en attente
- subventions DDJS renouvelées

#### **9 club house**

ras

#### **10 responsable commission jeunes**

Odile est présidente de la commission jeune **voté à l'unanimité des présents (11)**

#### **responsable commission sécurité**

**appel à candidature**

#### **11 compte rendu mission RRF Laurent Sauval**

« - 5 inscrits fermes pour la formation "*accompagnateur club*" qui aura lieu au mois de septembre. La prise en charge par la fflv aura lieu après la formation. Pour ceux qui désire encore s'inscrire, il est grand temps de m'envoyer un mail.

- Pour la *convention des intervenants* sur les actions ligue, j'avais envoyé quelques remarques au secrétaire. Dès que possible, j'apporte les modifications en concertation avec l'équipe de formateur.

- Pour finir, j'informe le cd concernant ma *situation professionnelle*. J'ai, en effet, arrêté ma collaboration avec Parapente Réunion après 8 années. Depuis plusieurs mois, mon engagement vis à vis de la ligue n'était plus tenable au sein de cette structure. C'est l'occasion pour moi de réfléchir à mes projets et à mon avenir professionnel.

*J'aimerais, entre autre, pouvoir interagir d'avantage avec le milieu associatif. »*

---

### **SUIVI / AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS évoqués aux CD précédents**

**12 Oresse** participation de la ligue à l'AG/ étaient présents Joël Loire et Michel Vandeville

**13 Dissolution AGDC 800** : c'est fait, Bernard Lucerino a clos l'association et les comptes.

#### **14 Inventaire ligue / Contrat d'assurance ligue. (Odile)**

Les matériels appartenant à la Ligue doivent être référencés et assurés, il est impératif de contacter Odile pour lui donner le détail de ces matériels, leur lieu de stockage et leur destination. Sont concernés les formateurs ligue, les membres en possession de matériel, les écoles associatives, ....

Odile a actualisé le contrat MAIF, véhicule, container, voiles, bénévoles.

Des doutes planent sur l'assurance du matériel volant, ce point sera vérifié et une demande écrite sera demandée à la MAIF.

**14 Container (emplacement)** Le container sera délocalisé au décollage, le nouvel emplacement sera indiqué à l'assurance.

### 15 Point Financier sur les créances

- FD : subvention sites et rdnc 2009 et 2010 réglées
- dette Ludovic Robert : engagement d'un règlement échelonné, accepté
- prélèvements frauduleux, une enquête de la gendarmerie est en cours

### 16 Com communication, réorganisation du site internet, contact presse (Francky et Seb)

panneau d'affichage à l'atterro : en cours

réorganisation site internet : en cours

### 17 Convention de prêt du matériel avec les écoles fédérales labellisées - règles de prêt (Laurent Vitalis)

en cours

### 18 Convention avec les intervenants sur des actions ligue / Point sur les candidatures des moniteurs pour encadrer des actions de formation Ligue

Il est demandé aux organisateurs de formation de collecter les conventions avec les moniteurs prestataires.

candidatures des moniteurs pour encadrer des actions de formation Ligue, dans l'ordre d'inscription

Laurent Sauval RRF

François Lauri missions de formations a Madagascar en tant que BBES 2

François Lauri formations fédérales, si des compétences de BEES2 sont nécessaires.

William Ponsart missions de formations a Madagascar

William Ponsart formations fédérales

Laurent Vitalis Entraînements de Jeunes (Equipe de Ligue Espoirs).

Laurent Vitalis QBi le WE du 8 et 9 mai

Gerald Morel moniteur fédéral

Pierre Muller formations fédérales

ROSSI Florian, Mada, form fédérales qbi

Franck Huillier formations jeunes

### 19 Partenariat avec les pompiers

Les problèmes liés au « porter secours » à un parapentiste ayant amerri ont été étudiés avec les pompiers de St leu, des essais avec des parapentistes en situation réelle ont été réalisés. Le dossier sera suivi par la future commission sécurité.

### prochaines dates

CD : **lundi 30 aout 19h à Iloha**

Mercredi 27 octobre

Lundi 13 décembre

Jeudi 10 février

AG Samedi 26 février

**la séance est levée à 21h30**

## **ANNEXE 1**

### **Compte rendu « commission sites et D.D.**

Comité directeur du 14 Juin 2010-06-13

Le changement des équipes tant à la Région qu'à l'IRT génère beaucoup de retard dans les prises de décision, et les dossiers n'avancent que très lentement.

#### **Atterro « ferme camarons »**

L'IRT a envoyé la convention à M. Cuvelier qui doit la présenter à CBO Territoria et fournir le N° cadastral de la parcelle.

**Pas de posé autorisé à ce jour.**

#### **Travaux décollage «dos d'âne»**

Le chantier est programmé, financé et doit être réalisé par IRT avant fin 2010.

#### **Enquête « Parc national de la Réunion»**

Le recensement des sites que nous utilisons dans le cœur du parc et dans la zone d'adhésion a été communiqué à l'IRT qui reprendra contact avec nous lors de la négociation de la « charte » que le Parc National doit faire signer à tous les pratiquants sur son territoire.

#### **Bâches du « déco 800 + Kéops »**

Le premier devis reçu s'élève à 7 500 € pour la mise en forme des bâches, **aucun financement disponible à ce jour.**

Un second devis avec une simple découpe des bâches sans soudures ni œilletons a été demandé.

Dans les deux cas la pose est à faire par nous même comme lors de la dernière fois.

La pose de revêtement type terrain de sports « tartan » est impossible compte tenu des pentes.

D'autres solutions de revêtements en bande de « caoutchouc naturel » sont envisageables, avec un coût beaucoup plus élevé mais avec une durée de vie garantie de 10 ans ?....

#### **Projet de site de décollages à mettre à l'étude.**

- Bellemène au droit du posé camarons, à étudier après signature du posé camarons
- Entre-Deux au-dessus du posé "terrain de sport", + contact à prendre également avec la mairie pour aménager le déco du Dimitile
- Tévelave contact à prendre avec un propriétaire qui s'est manifesté spontanément ?....
- Sites sur la commune du Tampon à relancer ( Ludovic Robert doit voir avec la mairie... )

## **ANNEXE 2**

Compte rendu CROCVL commission **Développement Durable.**

#### **Pour la compétition de novembre nous aurons :**

- Toilettes sèches
- Gobelets recyclable
- Poubelles « tri sélectif » sur le village.
- Éclairage éco par lampe basse consommation ou par LED.
- Remorque « Photovoltaïque » mise à disposition par le club de surf de St Leu pour alimenter le PC course (ordi et imprimantes)

#### **Autres projets non encore validés à ce jour :**

- Mise à disposition de vélos électriques pour l'organisation.....
- Cartouche encre pour imprimantes « rechargeables »
- Construction de « paillottes » végétales pour remplacer une partie des tentes plastiques
- Etc.....

**ANNEXE 3**

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE APS  
ENTRE LES SOUSSIGNES**



**LIGUE de Vol Libre de la Réunion**

Adresse: 20 chemin Mazeau, 974 St Leu / Tél 0693 000 801 / [lvlr@lvlr.net](mailto:lvlr@lvlr.net)

représentée par M .....

Ayant pouvoir à effet des présentes, pris en la personne de son président M Dominique Durand

d'une part, et

**Le prestataire d'APS**, personne morale ou physique (1) M.....

Raison sociale.....

Association 1901	Société	Commerçant/Loueur	Profession libérale Travailleur indépendant	Autres : collectivités territoriales, mutuelles, CE...

- cochez la case correspondante

Adresse.....

Téléphone : ..... N° de déclaration d'Etablissement Jeunesse et Sports.....

N°SIRET..... Compte bancaire n°.....

Pris en la personne de son responsable M..... Tel : .....

d'autre part, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE I**

M..... s'engage à prendre en charge la totalité de l'organisation de l'activité pour le

Description de la mission : pour les séances qui s'y dérouleront  
du.....à.....heures au.....à.....h et du.....à.....heures au.....à.....h  
du.....à.....heures au.....à.....h et du.....à.....heures au.....à.....h

**ARTICLE II**

En exécution de son engagement.....assurera les prestations suivantes, étant précisé que le calendrier de ces prestations et les effectifs concernés feront l'objet d'un accord particulier pour chacune des périodes.

Description de la prestation	
Personnel mis à disposition : Nom, qualification	
Mise à disposition de matériel Liste à détailler	

**ARTICLE III**

Au titre des prestations auxquelles il s'oblige, M.....s'engage à agir en totale conformité avec la législation et la réglementation relative aux garanties de technique et de sécurité propres à la discipline.

Pour répondre et satisfaire au mieux à son obligation de sécurité, il s'engage notamment à : confier les mineurs à un encadrement qualifié et à jour de sa carte professionnelle,

- proposer des activités adaptées aux aptitudes physiques et techniques des intéressés,
- faire cesser, dès sa première manifestation une activité dangereuse,
- prévenir tout risque d'incident dont l'imminence serait patente.

De plus, M.....responsable de l'activité, pourra annuler toute activité s'il juge que toutes les conditions ne sont pas réunies pour assurer la plus grande sécurité des mineurs.

#### **ARTICLE IV**

M.....s'engage à fournir un matériel approprié à l'âge et au niveau des mineurs, en parfait état de fonctionnement.

Dans l'hypothèse où du matériel appartenant à l'association sportive serait utilisé en complément de celui fourni par le prestataire, le responsable s'engage à examiner ou à faire examiner la fiabilité dudit matériel préalablement au déroulement de l'activité.

#### **ARTICLE V**

M.....s'oblige à souscrire un contrat d'assurance, conformément à l'article L 321-1 du code du sport, destiné à garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt au titre des activités en rapport avec les prestations promises.

Cette souscription est justifiée auprès de la structure ..... par la production d'une attestation ou copie certifiée conforme du document remis par l'assureur, lors du paiement de la prime.

#### **ARTICLE VI**

En contrepartie des prestations fournies, la LVLR ....., par l'intermédiaire de son Président.....s'engage à verser à la somme de..... en toutes lettres), sur présentation des factures qui lui seront fournies en fin de chaque période.

#### **ARTICLE VII**

La présente convention est soumise à la condition pour Monsieur..... d'avoir à présenter les pièces suivantes qui seront annexées au contrat :

- attestations ou justificatifs d'assurance,
- copies du(des) diplôme(s) et cartes professionnelles,
- récépissé de la déclaration d'établissement d'APS auprès de la DD Jeunesse et Sports,

Fait en deux exemplaires

A....., le.....

Pour le prestataire.....  
M.....

Pour la LVLR.....  
M.....

Signature

Signature